



Résolution soumise au vote

Fusion du FCPE MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprises **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES** (dit « fonds nourricier ») est investi dans le compartiment BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES (dit « fonds maître »).

Le 26 juin 2025, MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027 changera de fonds maître et dénomination. A compter de cette date, il sera investi en totalité dans le compartiment BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 du FCP BNP PARIBAS HORIZON (nouveau fonds maître), et se dénommera **MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027**.

Le FCPE **MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON** sera toujours composé de 8 compartiments (fonds sous-jacents) dont 6 dits millésimés :

- **MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON PRUDENT**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039**
 - **MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2040-2042**
- } Compartiments « millésimés »

Chaque compartiment millésimé du FCPE est investi en totalité dans le compartiment du Fonds Commun de Placement (« le FCP ») **BNP PARIBAS HORIZON** du même millésime.

Ainsi, le compartiment **MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027** (« le FCPE » ou « le FCPE nourricier » ou « le compartiment nourricier ») est investi à 90% minimum dans le compartiment du FCP **BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027** et suit la même stratégie d'investissement.

Ce FCPE et ce FCP sont des supports d'investissement dits « générationnels », c'est-à-dire que le compartiment dans lequel les porteurs de parts sont investis est fonction de leur âge prévisionnel de départ à la retraite. Par ailleurs, chaque compartiment millésimé se désensibilise progressivement au risque actions (actifs risqués) sur l'horizon de placement. Ainsi, le compartiment MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 se désensibilise progressivement au risque actions avec, en parallèle, une augmentation de l'allocation en produits de taux, sur un horizon de placement recommandé jusqu'en 2025, de la manière suivante :

Année civile	MSCI ACWI (in Euros)	MSCI Europe	MSCI EMU Micro Cap	€str	Bloomberg Euro Aggregate 1- 5 years	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	ICE BofA Euro High Yield Constrained Index
2024	10,5%	3,5%	0,0%	47,0%	34,0%	4,0%	1,0%
2025	7,0%	2,0%	0,0%	57,0%	34,0%	0,0%	0,0%



Les indices MSCI sont des indices représentatifs de marchés actions.

Les indices Bloomberg sont des indices représentatifs des emprunts obligataires à taux fixe.

L'indice « ICE BofA Euro High Yield Constrained Index » est représentatif du marché des obligations.

L'« Euro short-term rate (€STR) » est le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

Chaque compartiment millésimé du FCP a une durée de vie de 18 ans, l'année d'échéance étant l'année en borne basse : ainsi, le compartiment BNP Paribas Horizon 2025-2027 arrive à échéance en 2025. En conséquence, le FCPE nourricier MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 arrive à échéance à la même date.

L'année d'échéance, le compartiment du FCP, et donc le compartiment du FCPE ayant le même millésime, fusionnent dans le compartiment « Prudent ». Ainsi, MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 fusionne dans le MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON PRUDENT en 2025, et de manière à toujours avoir 6 compartiments millésimés, un nouveau compartiment ayant une maturité de 18 ans est créé en parallèle (le compartiment MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2043-2045 doit être créé).

L'objectif de gestion du compartiment MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 est identique à celui de son compartiment maître BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027, à savoir : obtenir par le biais d'une gestion diversifiée via des OPCVM ou FIA actions, obligations, monétaires et d'actifs non cotés, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée.

Le compartiment MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON PRUDENT a le même objectif de gestion.

La stratégie d'investissement repose sur un choix d'allocation entre différentes classes d'actif : actions, produits de taux, actifs non cotés et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe.

Les investissements en actions et en produits de taux sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA sélectionnés en fonction des zones géographiques et des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise du gérant en matière de sélection de fonds qui porte sur :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention,
- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion,
- les performances historiques des produits,
- la récurrence de cette performance dans le temps complétée par des rencontres avec les gérants.

Les investissements en actifs non cotés sont réalisés par le biais d'OPC investissant directement ou indirectement en actions non cotées, en produits de dette et financements d'actifs, dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Enfin, la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque c'est-à-dire ceux dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 ou, en l'absence de cet indicateur pour certains actifs du compartiment, ceux dont un indicateur de risque a été calculé selon une méthode équivalente par le gérant est inférieur ou égal à 2, est au minimum égale à 70 % de l'actif net.

Le compartiment intègre, en complément de l'analyse financière, des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G), dits critères ESG, dans l'évaluation des entreprises ou des OPC.

Bien que la fusion du compartiment MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 à sa date d'échéance soit son fonctionnement normal, **la réglementation de l'Autorité des marchés financiers rend obligatoire l'accord du conseil de surveillance sur cette opération de fusion, avec un quorum minimum de 10% des membres à atteindre.**



C'est la raison pour laquelle les membres du conseil de surveillance sont invités à voter en ligne sur la résolution relative à la fusion du compartiment MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027, dès lors qu'ils ne peuvent pas participer à la réunion du 17 septembre 2025 et qu'ils ne donnent pas pouvoir au président du conseil pour les représenter. Cette résolution sera également soumise au vote des membres présents en séance le 17 septembre 2025.

La fusion n'engendrera aucune hausse de frais, les compartiments MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027 et MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON PRUDENT ayant les mêmes niveaux maximum de frais.

L'opération de fusion sera réalisée dans un délai maximum de 3 mois après l'obtention de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers et donnera lieu à l'envoi d'une lettre d'information aux porteurs de parts.

En vue de rémunérer l'apport du compartiment absorbé MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON 2025-2027, le compartiment absorbant MULTIPAR BNP PARIBAS HORIZON PRUDENT procédera à l'émission de nouvelles parts, sans frais ni droits d'entrée. Pour le calcul de la parité d'échange, les actifs nets des compartiments seront évalués le même jour.

Les avoirs de chaque porteur de parts du fonds absorbé seront convertis selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de parts dans le compartiment absorbé} \times \text{VL}^* \text{ du compartiment absorbé}}{\text{VL}^* \text{ du compartiment absorbant à la même date}} = \text{Nbre de parts du compartiment absorbant}$$

*VL : valeur liquidative